



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE-D'ARC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

Louise Boivin directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE : le rôle de perception de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc pour l'exercice 2016 préparé par la trésorière comprenant la taxe foncière générale de base, la taxe de la S.Q., la taxe pour le service de sécurité incendie, les tarifs pour les services de collecte des vidanges, de la récupération et des matières organiques, a été complété. Les intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau municipal, 205 rue Principale.

De plus, **AVIS** est par les présentes donné que l'envoi des comptes de taxes sera fait au plus tard le 26 février 2016.

Les personnes inscrites au rôle de perception sont requises d'acquitter leurs comptes de taxes selon les modalités indiquées sur le compte. Elles ont le choix d'expédier par courrier des chèques postdatés ou de payer directement au bureau municipal.

Un intérêt au taux fixé par le conseil est chargé sur les comptes passant la date d'échéance indiquée sur la facture.

Les contribuables qui n'auraient pas reçu leurs comptes de taxes peuvent en obtenir une copie au bureau municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc.

DONNÉ À SAINTE-JEANNE-D'ARC, ce 9^{ième} jour du mois de février 2016.

Louise Boivin
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8.00 heures et 18.00 heures le 9^e jour du mois de février 2016, à chacun des endroits suivants:

Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour de février 2016.

Louise Boivin
Directrice générale et secrétaire-trésorière